



PRÉCARITÉ ET PAUVRETE



PLAN DE L'INTERVENTION

1- Approches et mesures de la pauvreté : pauvreté visible et Invisible. Visite du site

Temps d'échanges

2- Prestations sociales et non recours

Temps d'échanges

3- Les fractures territoriales Où sont logées les populations pauvres?

1- APPROCHES ET MESURES DE LA PAUVRETÉ : PAUVRETÉ VISIBLE ET INVISIBLE

Par rapport à un phénomène multidimensionnel, nous sommes bien incapables d'appréhender toutes ses dimensions comme les questions d'éducation, d'emploi, de santé et de parcours des personnes...

Les données dont nous disposons réduisent également notre champ d'investigations. Nous nous limiterons à regarder quelques dimensions de la pauvreté et à actualiser le rapport que nous avons présenté il y a trois ans.

Nous aborderons trois approches de la pauvreté (monétaire, minima sociaux et en conditions de vie)

Nous ferons une visite du site

Et essaierons de mieux savoir qui sont les personnes en situation de pauvreté.

1- La pauvreté monétaire

- Sont considérées comme pauvres les personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le niveau de vie est mesuré par **le revenu disponible (revenus + prestations sociales – impôts)** divisé par le nombre d'Unités de Consommation (UC) pour tenir compte de la composition du ménage. On attribue une Unité de Consommation au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans et plus, et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.
- Le seuil de pauvreté est calculé en prenant 60 % du revenu médian par UC. Il est de 1 063€ par mois et UC en 2018*.
- La mesure du taux de pauvreté (c'est-à-dire la proportion de personnes pauvres sur la population totale) est réalisée par l'INSEE au travers du dispositif Filosofi qui croise les sources fiscales avec celles des organismes Sociaux.
- Cette mesure ne prend cependant pas en compte les personnes sans-domicile ou vivant en communautés (maisons de retraites, résidences sociales, prisons,...).

*Le smic net est aux environs de 1231€ au 1^{er} janvier

Un taux de pauvreté mesuré de 11,9% en 2018 en dessous de la moyenne régionale soit environ 200 000 personnes

Une croissance jusqu'en 2015 puis stabilité ou légère décroissance depuis

Plus de 3 points en dessous de la moyenne régionale

Taux de pauvreté par année	Hauts-de-Seine	Ile de France	France métropolitaine
2004	8,5	10,0	11,7
2010	10,6	12,6	14,1
2012	11,8	15	14,3
2013	12,1	15,4	14,5
2014	12,2	15,6	14,7
2015	12,4	15,9	14,9
2016	12,2	15,7	14,7
2017	11,8	15,3	14,5
2018	11,9	15,6	14,6

Plus de 70 000 ménages bénéficient de minima sociaux (soit environ 115 000 personnes)

- Plus de la moitié d'entre eux sont des bénéficiaires du RSA (31000 en 2019 couvrant 54500 personnes) ou des bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité spécifique (7000)
- Un quart des allocataires soit près de 19 000 personnes sont des adultes handicapés ou invalides **en croissance régulière**.
- Plus de 10 000 personnes âgées reçoivent ce qu'on appelle le minimum vieillesse soit plus précisément l'Allocation supplémentaire Vieillesse (ASV) ou l'Allocation de solidarité pour les Personnes Agées (ASPA).
- Plus de 5 000 demandeurs d'asile bénéficiaires de l'Allocation pour demandeurs d'asile (ADA)

Les minima sociaux en 2019

Minima sociaux	2010	2015	2019
Revenu de Solidarité Active(RSA) Socle	27 266	31 597	31210
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	7 721	9060	6910
Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) et Allocation Temporaire d'Attente(ATA)	1543	270	5259
Allocation aux Adultes Handicapés(AAH)	15 169	16 675	18919
ASV et minimum Vieillesse	8 126	9200	10315
Minimum Invalidité(ASI), Allocation Veuvage	1 230	866	793
Total	61 100	67 700	73 400

Source DREES

La pauvreté monétaire ne rend pas compte des conditions de vie rencontrées

- L'indicateur de pauvreté en conditions de vie, publié par l'Insee, mesure la part de ménages qui connaissent au moins huit restrictions sur vingt-sept répertoriées.
- Ces indicateurs de privations sont répartis en 4 groupes :
 - **les contraintes budgétaires ressources** (remboursement d'emprunt élevé, découvert bancaire, nécessité de puiser dans ses économies),
 - **les retards de paiement**(impossibilité de payer ses factures) ,
 - **les restrictions de consommation** (absence de repas complet, difficultés à acheter des vêtements neufs, à partir en vacances)
 - **les difficultés de logement** (surpeuplement dans le logement, absence de salle de bain, d'eau chaude, de chauffage).
- Ces concitoyens sont touchés par des privations et ont du mal à joindre les deux bouts, sans être « pauvre » au sens monétaire.
- **L'approche de la pauvreté par les conditions de vie** montre que 15,9 % des ménages franciliens déclarent des privations matérielles.

En Ile de France, un quart des ménages franciliens est touché par au moins une forme de pauvreté, et près de 2 % cumulent les trois formes (pauvreté monétaire ou en conditions de vie ou bénéficiaires de minima sociaux.)

- **Mal-logement et pauvreté sont deux questions liées**

Comment vivre sans avoir un logement à soi? Comment avoir une vie sociale? Faire vivre une famille? Travailler?

Ceci concerne ceux qui ont de mauvaises conditions de logement ou qui sont sans logement hébergés chez d'autres...

50 à 65 000 ménages sans logement personnel selon le rapport 2018

Le logement : un poids dans le budget des ménages

• **Le poids croissant des dépenses en logement dans le budget des ménages** Pour les ménages dans le premier quartile des revenus par UC(soit < 1396/UC) , les taux d'effort sont nettement plus importants Pour les locataires du privé 51,6% et en net 40,6% (après aide au logement)

Pour ceux du parc social 24,1 % et en net 15,4%

• **La faiblesse du revenu disponible après dépenses en logement conduit les ménages à vivre en situation de pauvreté.** Pour le premier quartile de revenus le revenu disponible après dépenses en logement s'élève à 648€ pour le parc social et de 375€ pour les locataires du secteur privé. (SourceENL2013)

• **Les ménages qui ont un taux d'effort élevé vont se trouver en situation de pauvreté en conditions de vie**

Mal-logement et pauvreté sont deux questions liées

Ceci amène à s'interroger sur les limites de la mesure monétaire de la pauvreté

Et si on partait non pas du revenu disponible, mais ce qui reste après les dépenses pré-engagées.

Le poids des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages est plus élevé pour les ménages pauvres (61 %) et les familles monoparentales (40 %) que pour l'ensemble des ménages (30 %)

En partant du revenu arbitral ou reste à vivre **le taux de pauvreté augmenterait de huit points**

Visite du site



1. Contexte socio-démographique et immobilier +

Ce chapitre présente des données sur l'évolution de la population et du parc de logements, ainsi que sur le parc social.

2. Précarité et données sociales -

2-1. Formes de la précarité +

2-2. Bénéficiaires de prestations sociales +

Choix du modèle de fiche

Collectivité Multi-collectivités

Choix de la présentation

déroulante continue
 impression (sans menu)

Choix de l'entité géographique

Commune :

-- v

Territoire :

-- v

Département :

Visiter le site sur la partie

2-1-c, et suivants 2-2-f-e, 3-1-4-c



Qui sont les pauvres?

Des personnes seules (un ménage sur deux)

Des familles monoparentales

-La pauvreté touche davantage les enfants et les jeunes (15% pour les moins de 30 ans)

-La pauvreté est plus forte chez les locataires (19%)

- Les bénéficiaires du RSA en représentent plus d'un tiers

- Les bénéficiaires de l'AAH un sur dix

Seuls 56% d'entre eux touchent une aide au logement

-Certains ménages au dessus des seuils,

-Une partie des ménages hébergés ou sans logement

-Certains n'y ayant pas droit..

Les allocataires à bas revenus en Île-de-France au 31 décembre 2019, sous le seuil de bas revenus de 1096€ par UC

	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Nombre d'allocataires à bas revenus	78 982	771 348
dont (en %) :		
Hommes isolés	30,5	29,0
Femmes isolées	21,5	19,1
Hommes isolés avec enfant(s)	1,4	1,5
Femmes isolées avec enfant(s)	22,2	22,9
Couples sans enfant	3,7	4,0
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	12,4	13,5
Couples avec 3 enfants ou plus	8,3	10,0
dont percevant (en %) :		
Rsa (Revenu de solidarité active)	36,4	40,8
Aah (Allocation aux adultes Handicapés)	9,8	8,6
Aide au logement	55,9	54,6
Population (*) des foyers allocataires à bas revenus	170 859	1 784 090
En % de la population(moins de 65 ans)	12,5	17,2
dont enfants de moins de 21 ans	71 129	782 871
En % des moins de 21 ans	17,0	24,0

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France

Quelques repaires sur le RSA activité

- Créé en 2009 le RSA activité remplace le RMI avec deux composantes : le RSA socle et le RSA activité pour encourager à la reprise d'emploi Depuis 2016 cette composante est remplacée par la prime pour l'emploi et le RSA activité se réduit au RSA socle.
- C'est une prestation différentielle entre le plafonds de ressources variable selon la composition familiales(564,79 euros par mois pour une personne seule) et l'ensemble des ressources, versée mensuellement par période de trois mois. Les ressources prennent en compte les allocations familiales.
- Si le bénéficiaire touche une aide au logement ou est logée gratuitement on déduit le forfait logement (67,77 pour une personne seule ou 16% du Plafond)
- Pour les moins de 25 ans soit être jeune parent avec au moins un enfant à charge ou avoir travaillé pendant 2 ans au cours des 3 ans qui précèdent la demande de RSA jeune.

**RSA = « Montant forfaitaire » – (« Ressources foyer »
+ « Forfait logement »)**

Qui sont les bénéficiaires du RSA ?

Les allocataires du RSA au 31 décembre 2019

	Hauts-de-Seine
Nombre d'allocataires du Rsa	31 197
dont nombre d'allocataires du Rsa jeunes	13
dont seulement Rsa socle	82,2
dont Rsa socle + Prime d'activité	17,8
Structure par âge (en %)	
Moins de 25 ans	1,9
Entre 25 et 29 ans	18,1
Entre 30 et 39 ans	29,6
Entre 40 et 49 ans	22,0
50 ans ou plus	28,4
Structure familiale (en %)	
Homme seul	43,0
Femme seule	21,0
Hommes isolés avec enfant(s)	2,6
Femmes isolées avec enfant(s)	23,7
Couple sans enfant	1,9
Couple avec enfant(s)	7,7
Ancienneté dans le dispositif y compris dans le Rmi et l'Api (en %)	
Moins d'un an	25,9
De 1 an à 4 ans	42,9
Plus de 4 ans	31,2
Situation par rapport au logement (en %)	
Logement autonome avec aide au logement	48,4
Hébergés gratuit, propriétaires...	40,1
Mal logés, SDF, en CHRS(*) ...	7,6

Peu cumulent avec la prime d'activité (17,8%)

Majoritairement des personnes seules

Et des familles monoparentales

De fait les personnes de moins de 25 ans en sont exclues

Près d'un tiers sont dans le dispositif depuis plus de 4 ans
Seule la moitié est logée

La population couverte (55 000 personnes) représente 3,4 % de la population des Hauts de Seine
Son montant moyen mensuel est de 487 €

Qui sont les travailleurs pauvres connus de la CAF ?

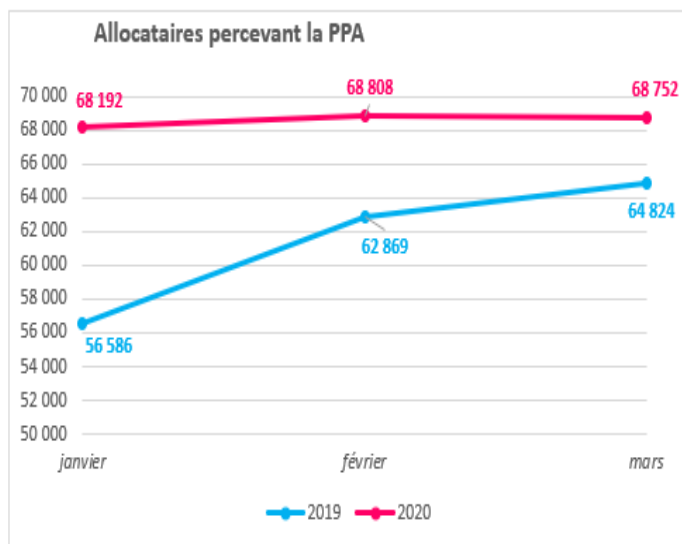
La Prime d'activité, remplaçant à la fois le RSA activité et la PPE, revalorisée fin 2018

Une hausse de 47% entre 2018 et 2019

68000 bénéficiaires et 134000 personnes couvertes soit 8,3% de la population

12000 de moins de 25 ans

5600 touchent également le RSA



	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Nombre d'allocataires de la prime d'activité	68 180	651 627
Évolution 2018/2019 (en %)	46,9	44,5
Structure par âge (en %)		
Moins de 25 ans	17,3	16,7
Entre 25 et 29 ans	17,3	18,0
Entre 30 et 39 ans	24,0	25,8
Entre 40 et 49 ans	21,4	21,0
50 ans ou plus	19,9	18,5
Structure familiale (en %)		
Hommes seuls	25,9	25,1
Femmes seules	30,6	28,0
Hommes isolés avec enfant(s)	1,0	1,1
Femmes isolées avec enfant(s)	19,3	19,6
Couple sans enfant	5,3	5,7
Couple avec enfant(s)	18,0	20,5
Part des allocataires de la Prime d'activité avec bonification (en %)(revenus>0,5SMIC)	90,8	90,8
Montant moyen mensuel (en €)	316	319
Population (*) des foyers bénéficiaires de la prime	133 626	1 350 571
en % de la population	8,3	11,1

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France 2019, Insee2016

Le montant moyen est passé de 254 € en 2018 à 316 € en 2019

Quelques interrogations sur les populations invisibles

Une partie de ces personnes ne sont pas prises en charge dans les statistiques administratives (INSEE, CAF, ...) et ne rendent pas compte de publics invisibles : soit au dessus des seuils mais rencontrant de réelles difficultés, soit éloignées du droit ou ne pouvant y prétendre.

- Les personnes en situation d'exclusion du logement (sans-domicile, hébergées chez d'autres, en communauté..) sont mal prises en compte ou parfois exclues dans les statistiques officielles
- Les personnes non prises en compte par des dispositifs d'organismes sociaux également d'où l'importance de la question de l'accès aux droits et du non recours (voir plus loin)
- La question de la domiciliation est déterminante pour avoir accès aux droits mais elle est portée par les associations car souvent non prise en charge par les communes.(3000 par les communes et 4500 par les associations)
- Il y a des publics en situation de précarité du fait de leur situation administrative qui leur interdit certains droits, en particulier de travailler. Plus de 12000 personnes bénéficiaires de l'AME plus de 5000 demandeurs d'asile et 9500 réfugiés, apatrides ou bénéficiant de la protection subsidiaire

Des populations très précarisées

33500 allocataires dépendent à 100% des ressources versées par la CAF en 2019

13000 allocataires ayant été au moins une fois en 2019 en situation d'impayés de loyers

37% des allocataires du RSA depuis plus de quatre ans dans le dispositif

20 000 personnes soit hébergées dans des conditions précaires (CHU, Hôtels, etc..) soit sans abri

17 200 familles dépendant de l'aide alimentaire en 2019 via 31 associations (source BAPIF)

25000 personnes reçues par les associations

Les publics accueillis par les associations

Suite à une exploitation des données du Secours populaire sur les publics accueillis

– Les personnes qui sollicitent un secours sont très pauvres

Plus des trois-quarts (80%) ont un revenu inférieur à 677 € par mois et unité de consommation.

Près de 5000 personnes sont sans ressources.

2– Le Reste à Vivre de la quasi-totalité de ces personnes est très limité

La moyenne du RAV est de 2€16. les trois-quarts des personnes ont un reste à vivre inférieur à 5€.

3 – Seulement la moitié des familles dispose d'un logement permanent

Un quart sont installées dans un dispositif d'hébergement : hôtel, chrs, foyer...

Les autres vivent chez un proche ou sont sans logement.

4 – Le logement précaire se conjugue avec l'absence de prestations sociales

Les ressources tirées des prestations sont déterminantes mais elles ne touchent qu'une petite minorité des personnes sans logement personnel.

5 – La très grande majorité des personnes est éloignée du monde du travail

Les ressources issues du travail : salaires, ARE (Allocation de Retour à l'Emploi), retraites... sont le plus souvent très limitées.

6- Ces familles auraient peu de chance d'accéder à un logement social compte-tenu de leurs ressources.

Quelle situation nouvelle avec la crise sanitaire?

- les effets économiques de la crise avec l'impact sur les petits boulots et la montée du chômage (une augmentation des demandeurs de catégorie A +16% et 10% sur les demandeurs de catégories A, B et C)
- Une baisse des revenus avec une hausse des bénéficiaires du RSA(de l'ordre de 11 , 12%), et des aides financières exceptionnelles deux fois dans l'année
- La fracture numérique accentuant les inégalités
- la fragilité des enfants et des familles –scolarité plus difficile,..
- L'absence de contact avec les services publics (sociaux, espaces numériques..)
- La fragilité des aînés et besoins potentiels de santé
- La situation des jeunes et leur insertion dans le monde professionnel.

Mais il nous faut attendre encore quelques mois pour pouvoir disposer de données fiables

Incitation à réfléchir à d'autres thèmes portant davantage sur des populations peu connues ou des domaines mal couverts par l'observatoire (jeunes, étrangers... emploi éducation.)

Incitation également à réfléchir sur les leviers d'action



A vous la parole





2 LES PRESTATIONS SOCIALES ET LE NON-RECOURS

L'essentiel des prestations familiales est versé par la CAF et concerne:

- L'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne(prestations familiales, financement des modes de garde, conciliation vie professionnelle..)
- Les aides personnelles au logement
- Et la solidarité envers les personnes les plus fragiles (RSA, Allocation aux adultes handicapés, prime d'activité.)

La Caf développe aussi une action sociale en direction des familles

- Pour l'essentiel elles sont sous conditions de ressources (en lien avec la DGI et pole emploi) Les bases ressources hétérogènes selon les prestations
- Prennent en compte les situations réelles

Elle couvre la moitié (47%) de la population et 68% des enfants et la grande majorité des personnes pauvres

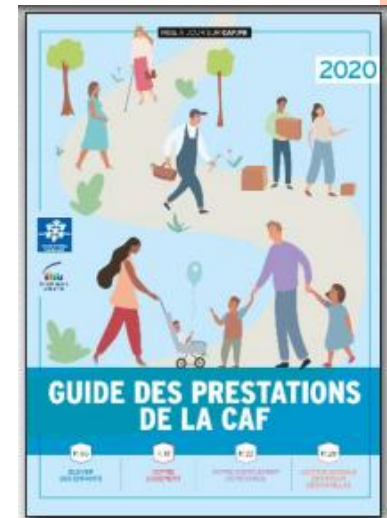


Mais utiliser les données de la CAF nécessite des mises en garde

Connaître la réglementation pour éviter des interprétations erronées

Se méfier des évolutions (changements réglementaires ou des seuils)

Savoir qu'en dessous un seuil certaines prestations ne sont pas payées (6€ pour le RSA, 15€ pour la PPA, ou l'ASF. 10€ pour les AL.)



Ce sont des données à un moment donné ou plutôt une photo au 31 decembre. Ainsi s'il y a environ 33 000 allocataires du RSA il y a beaucoup plus d'allocataires qui en cours d'année ont pu toucher le RSA. Depuis 2019 la photo est prise avec six mois de décalage pour avoir des dossiers à jour.

La base ressources est en cours d'être affectée par le prélèvement à la source

Pour le RSA ou la PPA l'appel des ressources est trimestriel

Pour les aides au logement la base ressources qui datait de n-2 va être en temps réel avec le prélèvement à la source ce qui n'est pas sans chamboulements pour les intéressés (mise en œuvre au 1^{er} janvier)



Les minima sociaux

- le **revenu de solidarité active (RSA)**, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2009 faisant suite au RMI et l'API avec jusque fin 2015 un complément de revenu à des travailleurs pauvres (volet **RSA activité**). Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA est étendu au moins de 25 ans (**RSA jeunes**) sous condition de justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein, au cours des trois dernières années
Les ressources prennent en compte les prestations familiales. Le montant versé est amputé du forfait logement
- l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)**, instituée en 1984, est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail
- **L'allocation pour demandeur d'asile (ADA)** remplace à partir du 1^{er} novembre 2015 l'ATA pour les publics suivants : les demandeurs d'asile, les étrangers couverts par la protection temporaire et les étrangers titulaires d'une carte de séjour "vie privée et familiale" ayant déposé plainte ou témoigné dans une affaire de proxénétisme ou de traite des humains
- l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, instituée en 1975, s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap ;
- **les allocations du minimum vieillesse (ASV et ASPA) : l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV)**, créée en 1956, s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. Une nouvelle prestation, **l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Cette allocation se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires à l'allocation supplémentaire vieillesse ;

Barèmes des minima sociaux : montants mensuels maximaux au 1^{er} janvier (en euros courants)

	2020
Revenu de Solidarité Active / RSA socle	
Montant de base	
Personne isolée sans enfant	559,74
Forfait logement du RSA	
Personne seule	67,17
Allocation de Solidarité Spécifique (Taux plein)	509,18
Allocation pour demandeur d'asile *	
Personne isolée sans enfant	206,83
Majoration si le foyer n'est pas hébergé (par adulte au sein du foyer)	225,08
Allocation aux Adultes Handicapés	
Personne seule	900,00
Allocation de Solidarité aux Personnes Agées	
Allocation Supplémentaire Vieillesse	
Personne seule ou un seul allocataire dans le couple	903,20



Les aides au logement 1

IDEES:

- Réduire (supprimer) les aides à la pierre – Réforme de 1977 (Réforme Barre)
- Aide provisoire qui devait se réduire avec l'enrichissement de la population – Echech

EXPLOSION DES COUTS d'où tentative de « freinage »

- Le revenu d'exclusion est passé de 2,4 SMIC en 1977 à 1 SMIC aujourd'hui
- Diminution de 5 €, puis la RLS (Réduction du loyer de solidarité)
- La contemporanéisation
- Mise en place du RUA? (revenu universel)

POIDS

- Allocation logement 17 Mds (pour 6 500 000 allocataires 14% des ressources des ménages à faibles revenus
- Ensembles des minimas sociaux 25,3 Mds: RSA 11 Mds, ASS 2,7 Mds, AAH 9,1 Mds, ASPA 2,5 Mds



Les aides au logement 2

FORMULE: **Loyer + Charges – Participation Personnelle – 5 euros**

EXEMPLE pour une personne seule zone 1

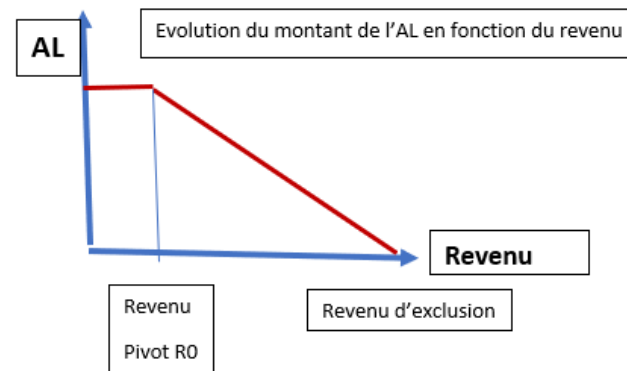
Loyer maximum pris en compte (295,93 €)

Forfait charge (53,83 €)

Contribution minimale (34,53 €)

Revenu d'exclusion (1339 €)

Revenu pivot (R0) (381,25 €)

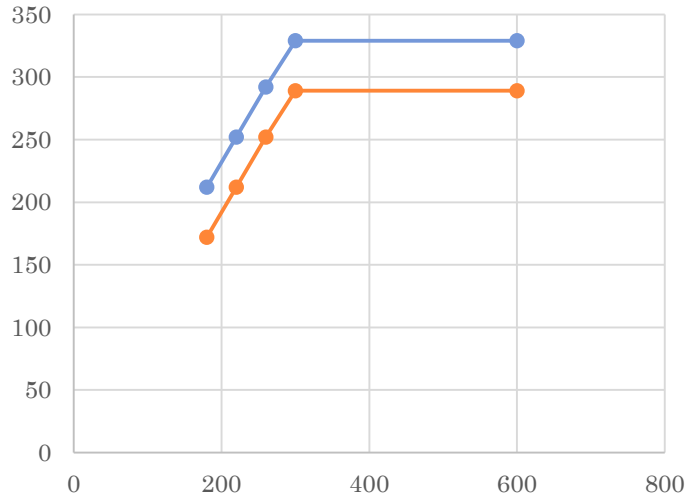


- Le montant de l'AL croît avec le loyer tant que celui-ci est inférieur au loyer plafond (qui dépend de la composition du ménage et de son lieu d'habitation).
- Pour un montant donné du loyer, l'AL ne dépend pas du revenu : elle est constante tant que celui-ci est inférieur à un certain revenu pivot puis elle décroît rapidement jusqu'au revenu d'exclusion au-delà duquel on ne peut être éligible à cette prestation
- Articulation avec le RSA diminution du forfait logement de 67,17 € donc $559,74 - 67,17 = 492,57$ €
- Le principe de la subrogation



Les aides au logement 3

ALOC Revenu mensuel 500
ATION €



— AL minimale — Al maximale **LOYER**

Logement
de 30 m²

LOYER	180 €	220 €	260 €	300 €	600 €
Prix au m ²	6 €/m ²	7,3 €/m ²	8,7 €/m ²	10 €/m ²	20 €/m ²
AL minimale	172 €	212 €	252 €	289 €	289 €
Reste à vivre	16,4 €	16,4 €	16,4 €	16,3 €	6,3 €
AL maximale	212 €	252 €	292 €	329 €	329 €
Reste à vivre	17,7 €	17,7 €	17,7 €	17,6 €	7,6 €

Les droits sociaux des étrangers

	Sans-papier	Demandeur d'asile	Etranger régulier	Français
Minimas sociaux		ADA : 6,80€/jour pour 1 personne + 3,40€/jour, par personne supplémentaire Pour une personne non hébergée : 14,20€/jour	RSA : 551 € si + de 25 ans et ressources faibles et 5 ans de résidence en France (sauf pour les bénéficiaires d'une protection internationale)	RSA : 551 € si plus de 25 ans et ressources faibles
Santé	AME : couverture maladie 100% sans avance de frais pour les personnes percevant moins de 746€/mois	Protection maladie complète (PUMA) + CMU-C pour les personnes percevant moins de 746€/mois ou ACS pour les personnes percevant moins de 1007€/mois	Protection maladie complète (PUMA+ CMU-C ou ACS) sous conditions de ressources (746/1007€)	Protection maladie complète (PUMA + CMU-C ou ACS) sous conditions de ressources (746/1007€)
Logement	Hébergement d'urgence	Centre d'accueil ou supplément de 7,40€/jour sur le montant de l'ADA si pas de proposition d'hébergement	Hébergement d'urgence, aides au logement ou logement social (si ressources faibles)	Hébergement d'urgence, aides au logement ou logement social (si ressources faibles)
Famille	Aide financière de l'ASE (selon les départements)	ADA : (allocation familiarisée) la somme versée dépend du nombre d'adultes et d'enfants composant la famille. 6,80€/jour pour 1 personne + 3,40€/jour par personne supplémentaire	Allocations familiales (sous conditions par rapport à l'entrée des enfants concernés sur le territoire français)	Allocations familiales

Les prestations sociales jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté.

Sans les prestations sociales (PF, AL ou minima..) vers les plus modestes le taux de pauvreté atteindrait en France 22% et non 14,1% .

- Les prestations sociales jouent un rôle **redistributif** au profit des plus pauvres. Pour Gennevilliers, les 10% les plus pauvres, passent d'un revenu maximum déclaré de 386€ à un revenu disponible de 783€.
- Les aides au logement font **diminuer de huit points le taux d'effort** des ménages franciliens les plus modestes (calcul effectué sur le premier quartile des revenus)
- Elles jouent **un rôle incitatif vers l'emploi**. La Prime Pour l'Activité créée en 2016 en remplacement du RSA et de la PPE touche 68000 bénéficiaires soit 134000 personnes couvertes. (soit 8,4% de la population)

Les prestations sociales jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté.

- Pour le premier décile, les revenus d'activité sont essentiels
- Les prestations sociales constituent près de 40% des ressources

Libellé géographique	Part des revenus d'activité (%)	Part des revenus du patrimoine et autres revenus (%)	Part de l'ensemble des prestations sociales (%)	dont part des prestations familiales (%)	dont part des minima sociaux (%)	dont part des prestations logement (%)	Part des impôts (%)
Antony	59,3	3,9	35,7	10,6	14,1	11,0	-13,2
Bagneux	50,3	1,8	43,1	13,8	15,5	13,8	-6,6
Boulogne-Billancourt	61,0	7,3	27,8	5,6	12,8	9,4	-14,0
Bourg-la-Reine	52,7	6,5	34,6	10,3	12,4	11,9	-11,7
Châtenay-Malabry	52,6	2,2	40,1	12,2	15,2	12,7	-7,2
Colombes	51,1	2,7	41,0	13,1	15,4	12,5	-7,1
Courbevoie	57,6	4,9	33,6	8,2	15,0	10,4	-10,8
Fontenay-aux-Roses	54,5	2,8	39,4	12,3	14,5	12,6	-9,2
Gennevilliers	45,2	1,5	41,4	13,0	15,2	13,2	-5,4
Issy-les-Moulineaux	63,9	1,8	31,6	7,0	14,0	10,6	-11,7
Nanterre	45,9	1,5	44,5	13,7	17,4	13,4	-5,8
Neuilly-sur-Seine	68,8	11,4	23,4	4,2	12,0	7,2	-24,8
Saint-Cloud	79,7	7,7	26,3	6,0	11,8	8,5	-30,2
Villeneuve-la-Garenne	49,1	1,4	43,7	16,1	15,1	12,5	-6,3
Hauts-de-Seine	55,4	3,4	36,4	10,2	14,6	11,6	-10,2

LES PRESTATIONS SOCIALES JOUENT UN RÔLE IMPORTANT DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.

Libellé géographique	Taux de pauvreté 2018	revenu disponible premier décile par mois	revenu déclaré premier décile par mois	Rapport interdécile 9e décile/1er
Antony	8	1173	973	4,0
Bagneux	19	883	500	3,5
Boulogne-Billancourt	9	1152	1006	5,3
Bourg-la-Reine	8	1204	1061	4,3
Châtenay-Malabry	12	1018	717	4,1
Colombes	17	898	555	4,6
Courbevoie	10	1103	914	4,5
Fontenay-aux-Roses	11	1046	762	4,0
Gennevilliers	27	783	386	3,3
Issy-les-Moulineaux	8	1179	1024	4,3
Nanterre	21	831	441	4,2
Neuilly-sur-Seine	8	1262	1209	8,1
Saint-Cloud	6	1346	1233	5,1
Villeneuve-la-Garenne	25	816	433	3,2
Hauts-de-Seine	11,9	1018	757	5,0

De nombreux acteurs dans le champ social

Le département pilote de l'action sociale avec les services de solidarité territoriale

- Un accueil pour tous, une information et une orientation complète, un soutien des usagers dans leurs démarches numériques d'ouverture et de maintien de droits auprès des administrations ;
- L'évaluation pluridimensionnelle de toutes les vulnérabilités et de toutes les situations de tension, notamment en matière de protection de l'enfance, de prévention des expulsions ;
- La construction avec les usagers, de parcours d'accompagnement, prenant en compte la personne et la famille dans toutes les dimensions de leur vie : insertion , emploi, logement, problématiques financières, parentalité...
- Il est le responsable du RSA et du plan d'insertion et de retour à l'emploi (PDIRE)
- Il a la responsabilité du FSL, de l'aide sociale à l'enfance(ASE) de la MDPH .
- L'action du Conseil général avec notamment les aides du Fonds solidarité logement (FSL) pour accéder ou se maintenir dans le logement et des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)
- Il élabore avec l'Etat le PDALHPD



Les services de solidarité Territoriale

Les services de solidarités territoriales (SST)

Au 1er juillet 2019



Le Centre communal d'action sociale

- Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Il a l'obligation légale de domicilier les personnes.
- L'ABS (Analyse des besoins sociaux) une obligation légale depuis 1995 actuellement reprise au niveau territoire pour procéder à une **analyse des besoins** réels de la population: familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, ou en difficulté.
 - Permet une connaissance objective de la population diagnostic-identification des besoins
 - dépasse le strict champ du social-emploi, santé handicap , éducation
 - permet de recenser acteurs et actions menées – facilite un découplage et permet une réflexion collective - cohérence..
 - Proposer des réponses, fixer des priorités, déployer de nouvelles actions•
 - Un outil pour l'action – éclaire le choix des élus donne du poids aux propositions d'action

CF Présentation par le Compas

<https://youtu.be/acV0FCaH0FQ>



Quelques difficultés rencontrées

- Une complexité dans le calcul des prestations et leur signification
- Un maquis par leur foisonnement (difficultés de coordonner les acteurs pour résoudre les situations)
- Une informatisation qui diminue les contacts et rend leur accès plus difficile
- Des ruptures de droits dans les changements de situations
- Des variations imprévues fragilisant les situations (ex changement base ressources des aides au logement, aller et retours emploi chômage)
- Des dysfonctionnements des services du département suite à une réorganisation des services et aggravés avec la crise sanitaire



Le non-recours aux droits, quels motifs et quels déterminants ?

- ❖ Notion introduite dans les politiques publiques françaises à partir de 1996 par la CNAF
- ❖ Loi d'orientation du 29 juillet **1998** relative à la **lutte** contre les exclusions. ...
le problème des personnes en difficulté n'est pas de disposer de nouveaux droits mais d'avoir effectivement accès aux droits fondamentaux existants
- ❖ Définition aujourd'hui la plus partagée :

« Phénomène renvoyant à la situation de personnes ou de groupes de personnes éligibles à des droits sociaux qui, en tout état de cause, n'en bénéficient pas en tout ou partie. »



Les déterminants du non-recours

- Des difficultés liées à l'organisation administrative (absence de moyens, procédure complexe, personnel compétences, difficulté de joindre les services, lenteurs ..)
- Des freins (le manque d'information la méconnaissance des critères d'éligibilité, des démarches à entreprendre, des démarches jugées trop complexes, l'accessibilité numérique ..)
- La volonté d'autonomie, ne pas subir de conséquences négatives, le caractère stigmatisant de la prestation..
- Absence de confiance, découragement des intéressés, gain jugé faible en regard des bénéfices



Quelle évaluation du non-recours en France ?

- Selon la DREES, le phénomène du non-recours est un « défi pour la statistique publique » : très complexe de mobiliser l'ensemble des informations permettant de cerner la population éligible à une aide
- Plusieurs estimations sont néanmoins disponibles :
 - Le taux de recours moyen au **RSA** (les dernières données datent de 2010) est estimé à 50% : 64% pour le RSA socle, 32% pour le RSA activité;
 - **Prime d'activité** : taux de recours trimestriel moyen estimé à 73% en 2016;
 - **Retraite** : à l'âge de 70 ans, 32% des assurés n'ont pas demandé tout ou partie de leurs pensions de retraite alors qu'ils ont cessé leur activité (2019);
 - **ASPA** : taux de non-recours estimé à 31% en 2016
 - **CMU-C** : l'un des taux de non-recours les plus élevés, estimé entre 56% et 68% en 2018
 - **ACS** : entre 33% et 47% en 2018
 - **AME** : en 2019, un non-recours estimé à 49%



Les trois principaux leviers de lutte contre le non-recours

Améliorer l'information :

- ❖ Adapter le langage (plaquette informative, courriers, utilisation du nudge (marketing incitatif), etc.)
- ❖ Diversifier les canaux de communication : flyer, plateforme numérique, simulateurs, réseaux territoriaux, bus itinérants, etc.
- ❖ Adopter une communication ciblée : évènement de vie particuliers, démarches connexes, etc.

Simplifier les critères et les démarches :

- ❖ Aspects réglementaires : suppression de conditions inadaptées, harmonisation des critères d'accès entre les aides, augmentation des durées d'attribution, etc.
- ❖ Aspects numériques : développement des échanges de données, DLNUF(dites le nous une fois!), téléservices, France connect, etc.
- ❖ Aspects processuels : posture proactive de l'administration, fluidification des parcours usagers, réduction des délais, etc.

Exploiter les données pour identifier les non-recourant et déployer des actions spécifiques à l'égard de ces publics



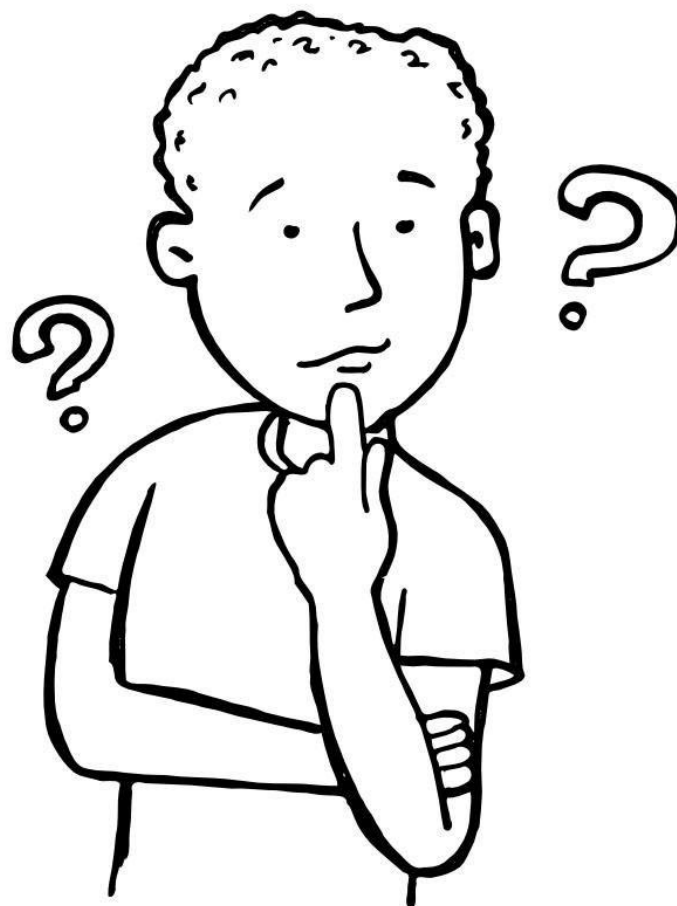
En conclusion

- Un dispositif de prestations sociales développé, complexe, mais avec des difficultés d'accès et de lisibilité pour les usagers, Avec une multiplicité des acteurs- (CAF, SST, CCAS..) avec des ruptures de droits et certains publics mal couverts et une difficulté à faire face aux situations extrêmes
- Un dispositif social généreux qui contribue à la lutte contre la pauvreté pour ceux qui sont couverts
- - Mais des prestations sociales mal connues, dont le sens diminue et qui pour de nombreuses raisons sont face à un non-recours important





A vous la parole



A vous la parole

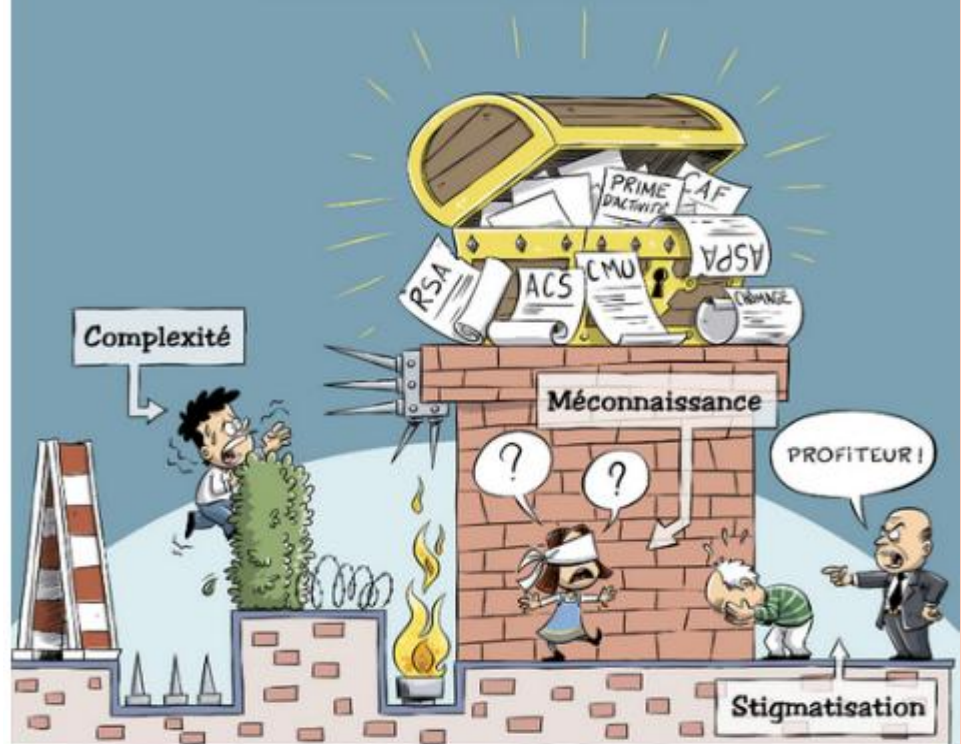
- Quels motifs autres voyez-vous au non-recours? L'estimez-vous important auprès des publics que vous rencontrez?
- Quels leviers développer pour lutter contre le non-recours?

Des Milliards d'Aides Sociales non distribués : un gâchis nommé **NON RECOURS**.

RSA :
36% de non recours

Prime d'Activité :
27% de non recours

CMUC :
entre 21% et 34% de non recours

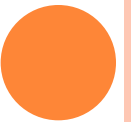




A vous la parole

- Quels motifs autres voyez-vous au non-recours? L'estimez-vous important auprès des publics que vous rencontrez?
- Quels leviers développer pour lutter contre le non-recours?



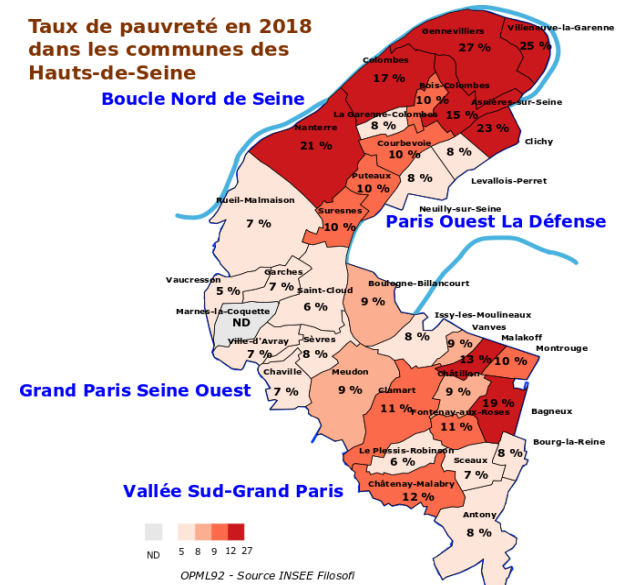


UN CUMUL DE DIFFICULTES

Sept communes avec un taux de pauvreté entre 15 et 27 %

Gennevilliers	27%
Villeneuve La Garenne	25%
Clichy	23%
Nanterre	21%
Bagneux	19%
Colombes	17%
Asnières	15%

Taux de pauvreté en 2018 dans les communes des Hauts-de-Seine



Pour ces communes



3 à 4 enfants sur 10 vivent dans un ménage à bas-revenus or la pauvreté des enfants joue un rôle majeur dans la reproduction des inégalités



Le chômage en 2017 dépasse : 12% pour les six communes les plus pauvres et 17% pour Gennevilliers et Villeneuve-La-Garenne



Plus de 33% des habitants de Gennevilliers et Villeneuve-La-Garenne sont sans diplôme; ils sont 8% à Sceaux



L'espérance de vie varie fortement selon les communes de plus de cinq années entre les extrêmes +de 86 ans à Vaucresson mais moins de 81 ans Nanterre

Des indicateurs de précarité par commune

	Taux de pauvreté-Ensemble (%)	% des enfants de moins de 20 ans sous le seuil du bas revenus	Taux de chômage RP2017	Rapport DEFM catA 2019 sur pop active	% personnes de + de 15 ans non scolarisées sans diplôme ou au mieux brevet	Espérance de vie à la naissance
Gennevilliers	27	41	18,5	24,0	35,0	81,7
Villeneuve-la-Garenne	25	40	17,3	25,0	32,8	81,8
Clichy	23	35	13,0	16,8	22,0	81,4
Nanterre	21	36	13,9	18,1	24,2	80,5
Bagneux	19	36	14,4	18,8	21,9	82,1
Colombes	17	29	12,3	16,7	20,5	82,4
Asnières-sur-Seine	15	24	10,4	13,9	16,1	82,7
Malakoff	13	24	11,2	13,2	19,1	82,7
Châtenay-Malabry	12	25	11,1	12,8	16,6	83,6
Clamart	11	22	9,1	12,2	16,3	83,7
Fontenay-aux-Roses	11	24	10,5	12,0	13,9	84,0
Bois-Colombes	10	16	9,0	11,3	14,3	83,4
Courbevoie	10	16	8,1	10,6	10,5	84,9
Montrouge	10	19	9,2	10,5	12,2	84,7
Puteaux	10	16	9,7	10,0	13,9	83,4
Suresnes	10	16	9,2	9,7	13,6	84,2
Boulogne-Billancourt	9	13	8,9	10,2	10,7	84,8
Châtillon	9	19	8,1	9,7	13,2	83,1
Meudon	9	16	9,3	10,8	15,0	84,2
Vanves	9	16	8,6	9,4	12,0	84,5
Antony	8	16	8,2	10,4	11,4	84,6
Bourg-la-Reine	8	15	9,0	9,3	9,5	86,0
La Garenne-Colombe	8	13	8,1	8,9	11,4	85,2
Issy-les-Moulineaux	8	12	7,4	9,0	10,7	84,0
Levallois-Perret	8	12	8,9	10,3	12,2	84,5
Neuilly-sur-Seine	8	8	8,7	10,7	9,4	85,6
Sèvres	8	15	10,0	10,5	11,0	84,1
Chaville	7	13	7,6	8,4	12,6	84,0
Garches	7	11	8,1	9,6	11,5	84,5
Rueil-Malmaison	7	14	8,7	10,3	12,3	83,8
Sceaux	7	13	8,0	9,8	8,3	85,6
Ville-d'Avray	7	9	7,9	9,4	8,8	85,3
Le Plessis-Robinson	6	12	6,7	8,0	12,8	82,9
Saint-Cloud	6	11	7,9	9,0	9,4	85,7
Vaucresson	5	8	7,6		9,6	86,1
Marnes-la-Coquette		12	11,3		8,9	83,5
Hauts-de-Seine	11,9	21	10,0	12,2	15,1	
Maxima	27	41	18,5	25,0	35	86
Minima	5	8	7	8	8	81

Sources Filosofi2018 CAF2019 ORS2013 RP2017

Où sont logées les populations pauvres?

	Taux de pauvreté-Ensemble (%)	Taux SRU au 01/01/2019	part des allocataires à bas-revenus		
			% dans le parc social	% dans le parc privé	autres (accession, foyers..)
Gennevilliers	27	66,4	72	19	9
Clichy	23	35,0	52	43	5
Asnières-sur-Seine	15	21,4	47	49	4
Fontenay-aux-Roses	11	42,9	66	24	9
Boulogne-Billancourt	9	14,7	33	60	6
Le Plessis-Robinson	6	37,3	70	28	2
Hauts de Seine	11,9	28,4	55	38	6

- Pour une grande part dans le parc HLM (55%des allocataires à bas-revenus touchant une aide au logement, mais aussi dans une moindre mesure dans le parc privé pour 38%) comme propriétaires ou encore locataires dans le parc privé avec des taux d'effort exorbitants

Des exemples Gennevilliers ou Asnières

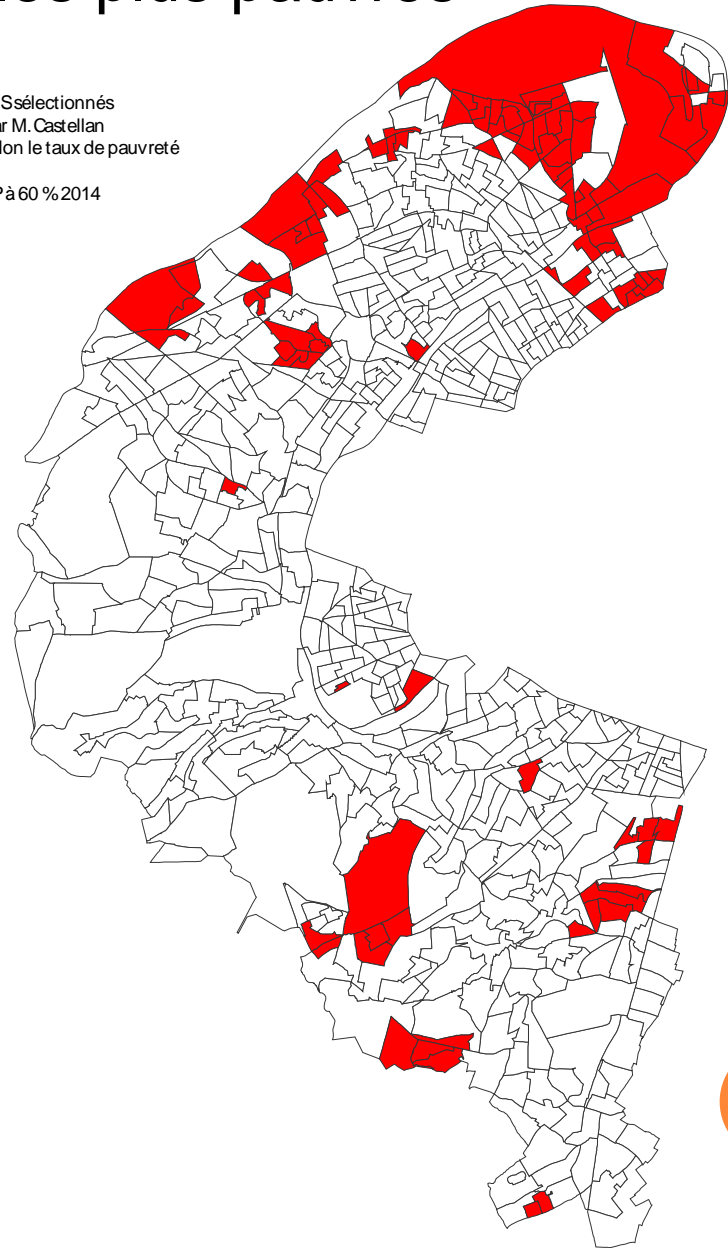
- Mais tous les logements HLM ne sont pas forcément occupés par des ménages pauvres Ex : Le Plessis-Robinson avec un taux de pauvreté des plus faibles et un parc social conséquent

- Mais quand il n'y a que peu de logements sociaux, dans le parc privé : Boulogne Billancourt

Des situations contrastées entre communes

Une recherche des quartiers les plus pauvres

IRIS sélectionnés
par M. Castellan
selon le taux de pauvreté
TP à 60 % 2014



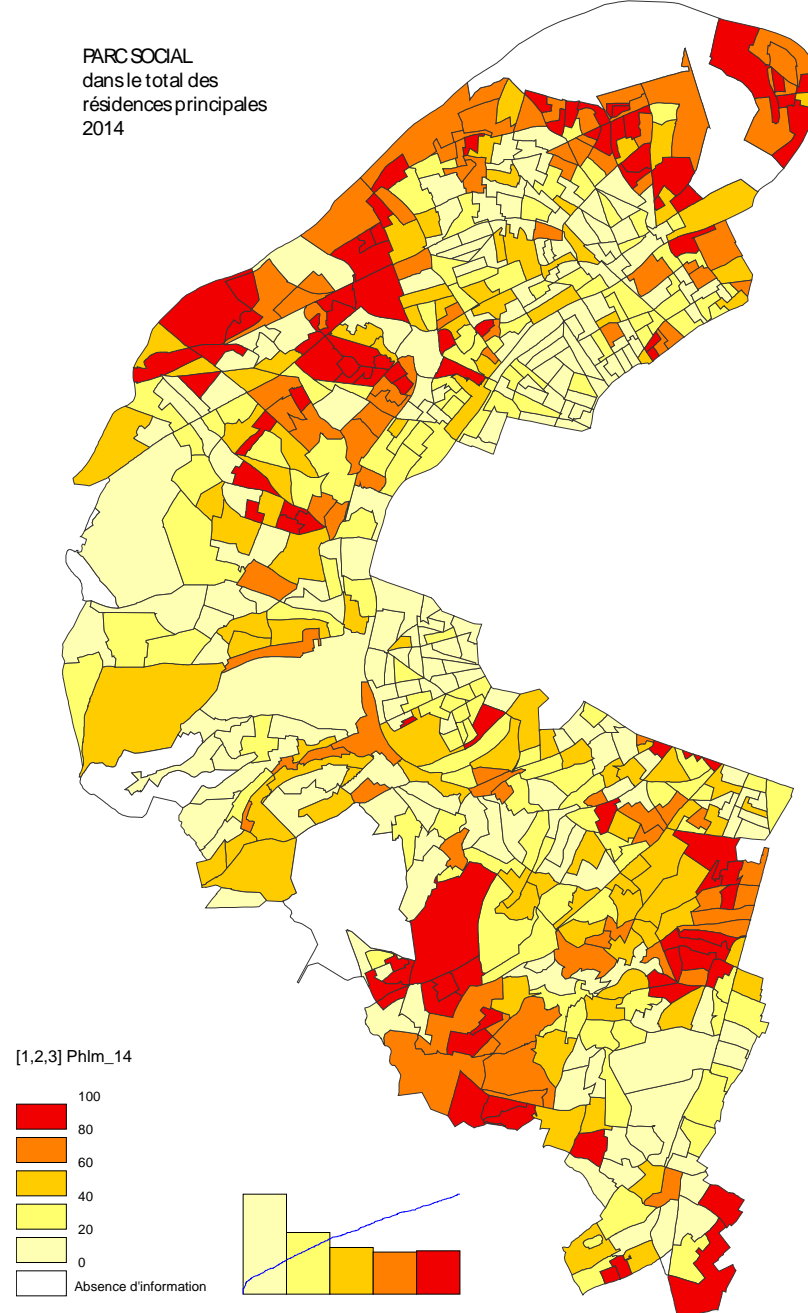
103 quartiers identifiés

- **Un critère basé sur le taux de pauvreté (supérieur à 23%)**
- La maille est l'IRIS qui est un découpage infracommunal pour permettre l'accès à l'information statistique
- La source Filosofi 2014

Où sont logées les populations pauvres?

- Pour une part dans le parc HLM
- Mais toutes les zones où il y a des logements sociaux ne sont pas des îlots de pauvreté

PARC SOCIAL
dans le total des
résidences principales
2014

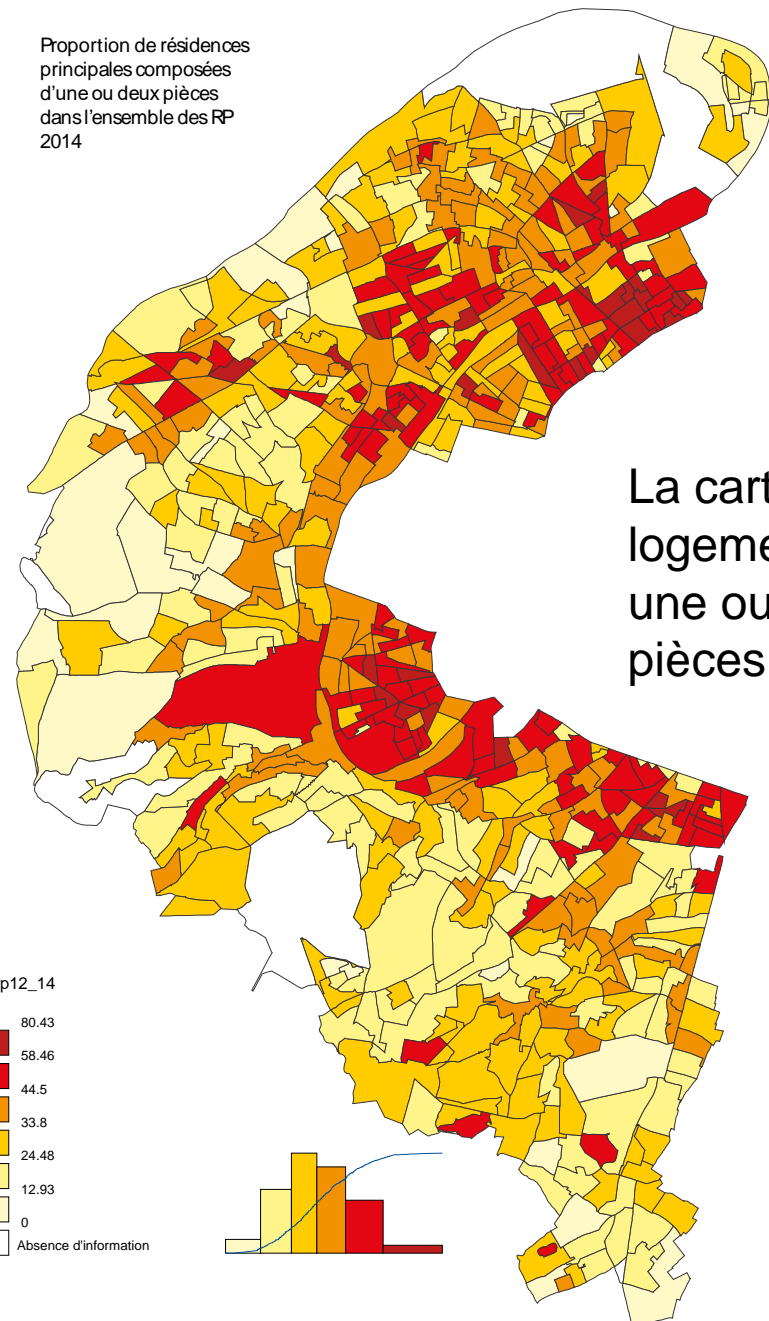


La carte
du parc
HLM

Où sont logées les populations pauvres?

- Pour une autre part dans des petits logements d'une ou deux pièces ou dans un parc ancien
- Certains pouvant être propriétaires
- Ou encore locataires dans le parc privé avec des taux d'effort exorbitants

Proportion de résidences principales composées d'une ou deux pièces dans l'ensemble des RP 2014



un tiers des pauvres sur quelques quartiers?

- Cette centaine d'IRIS représente 243 000 habitants soit 15,3 % de la population alto-séquanaise mais plus d'un tiers des personnes pauvres (34,6 %)
- 62 d'entre eux sont dans la boucle Nord des Hauts de Seine
- 48 d'entre eux sont composés à plus de 70% de logements HLM
- Dans 14 d'entre eux, la proportion de propriétaires est supérieure à 40%

	Population totale	Population de 0 à 19 ans	Population de 65 ans et plus	Pourcentage de ménages d'une personne	Pourcentage des ménages monoparentaux	Part de la population immigrée
Ensemble des IRIS	1597770	25,1	14,3	38,7	10,3	17,6
IRIS les plus pauvres	238407	28,4	11,8	35,3	15,9	29,6
Autres IRIS	1359363	24,6	14,7	39,3	9,4	15,5

Une plus grande proportion de jeunes, davantage de familles monoparentales et une proportion d'immigrés de 30%

Un chômage important et une faible mixité sociale

- Un parc ancien principalement construit entre 1945 et 1970
- 60% de locataires du parc social, 20% du parc privé et 20% de propriétaires –
- Une majorité depuis plus de 10 ans dans le même logement
- Un chômage de près de 20% pour les 15-64 ans et double des autres IRIS avec une part importante des salariés à temps partiel ou en CDD
- La proportion d'ouvriers et d'employés est double que les autres IRIS et les catégories des cadres et professions intellectuelles supérieures trois fois plus faible Ceci est très significatif d'une très faible mixité sociale. Une population qui est à 40% sans diplôme pour ceux sortis du système scolaires

	Part des ouvriers	Part des employés	Part des Cadres, Prof. intel. sup.	Pop 15 ans ou plus non scol. Sans diplôme ou BEPC, brevet des collèges,	Pop 15 ans ou plus non scol. Enseignement sup
Ensemble des IRIS	5,9	15,0	24,5	21,9	50,0
IRIS les plus pauvres	12,5	24,0	9,0	38,9	25,2
Autres IRIS	4,8	13,5	27,1	19,0	54,1

Pauvreté et politique de la ville

- 21 quartiers couvrant 103 000 habitants avec un taux de pauvreté souvent au dessus des 30% de la population
- La population pauvre de ces quartiers représente 35 000 personnes soit près de 18% de la population pauvre du département.
- Sur neuf communes , De taille inégale (de 1000 à 13000 hab) ils ont été déterminés sur le seul critère de la pauvreté par l'INSEE (en sortant du cadre de l'IRIS)
- 7 communes ne relèvent plus de la géographie prioritaire mais leurs quartiers font l'objet d'une veille active (source : site du Conseil Départemental du 92). Dans 4 d'entre elles, l'observatoire a retenu des IRIS.
- La sélection de l'observatoire a été donc plus large que la géographie prioritaire

Pauvreté et politique de la ville

- 21 quartiers couvrant 103 000 habitants avec un taux de pauvreté souvent au dessus des 30% de la population
- La population pauvre de ces quartiers représente 35 000 personnes soit près de 18% de la population pauvre du département.
- Sur neuf communes , De taille inégale (de 1000 à 13000 hab) ils ont été déterminés sur le seul critère de la pauvreté par l'INSEE (en sortant du cadre de l'IRIS)
- 7 communes ne relèvent plus de la géographie prioritaire mais leurs quartiers font l'objet d'une veille active (source : site du Conseil Départemental du 92). Dans 4 d'entre elles, l'observatoire a retenu des IRIS.
- La sélection de l'observatoire a été donc plus large que la géographie prioritaire

Les populations des quartiers en QPV

nom du quartier	liste_des_communes	population_municipale_2013	Taux de pauvreté au seuil de 60%
Bac D'Asnières - Beaujon	Clichy	2525	34,5
Université I	Nanterre	1692	35,2
Université II	Nanterre	3344	32,4
Noyer Doré	Antony	3647	29,6
Cité Jardins	Châtenay-Malabry	5660	29,7
Chemin De L'île	Nanterre	5156	34,7
Le Parc	Nanterre	13535	35,4
Abbé Grégoire - Mirabeau	Bagneux	1789	37,4
Tertres-Cuverons	Bagneux	1886	29,1
Les Courtilles	Gennevilliers	4438	30,2
Fossés Jean	Colombes	6512	32,1
Hauts d'Asnières	Asnières-sur-Seine	6872	30,6
Agnettes	Gennevilliers, Asnières-sur-Seine	8688	30,6
Entrée De Ville	Clichy	2881	51,1
Petit Colombes	Colombes	8217	36,1
Petit Nanterre	Nanterre	6924	37,4
Grésillons Voltaire I - Gabriel Péri	Gennevilliers, Asnières-sur-Seine	2564	33,7
Grésillons Voltaire II - Grésillons	Gennevilliers, Asnières-sur-Seine	2422	31,6
AIRE 2029	Villeneuve-la-Garenne	11729	30,8
Cité Des Musiciens	Bagneux	1557	28,8
Les Musiciens	Colombes	1100	38,3
Ensemble des QPV des Hauts de Seine		103138	33,4

Source : Sig-ville, INSEE filosofi 2014

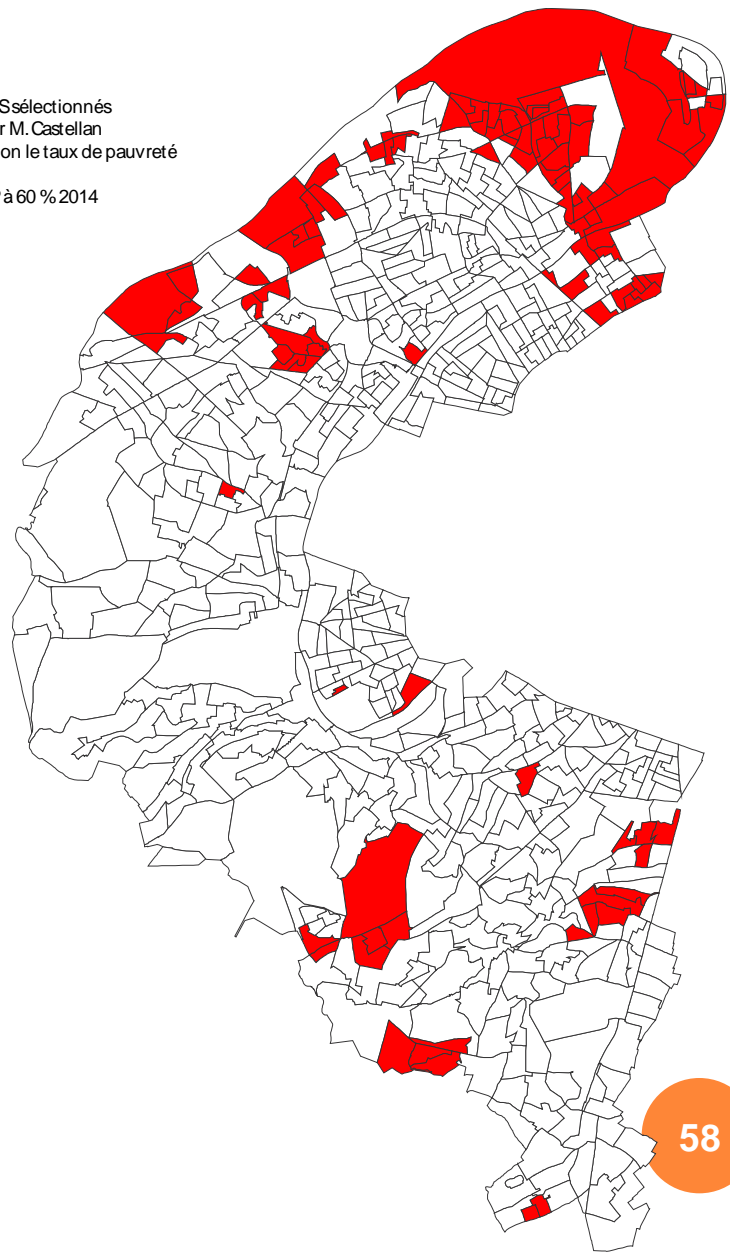
Quartiers prioritaires de la politique de la ville



Source des données: Plan de la Ville - 2005. L'Observatoire de la ville - Juin 2009

IRS sélectionnés par M. Castellon selon le taux de pauvreté

TP à 60 % 2014



SYNTHESES PAR TERRITOIRE

- **Boucle Nord de la Seine :**

11 QPV correspondant à 60000 Hab soit 18% du territoire un taux moyen de pauvreté de 33%. Une pauvreté des propriétaires non négligeable (Clichy 10.7; Gennevilliers 14.2 ; Villeneuve La Garenne 13.6..)

- **Territoire Paris Ouest La Défense**

Nanterre

avec 5 QPV (taux de pauvreté de 35% et 30 000 hab)

Pauvreté essentiellement dans le parc HLM; 2 IRIS à Courbevoie et Suresnes

- **Territoire Grand Paris Sud Ouest**

Territoire le plus aisé Un quartier d'habitat social à Boulogne (tx 26.9%)

- **Territoire Vallée Sud Grand Paris**

5 QPV à Bagneux, Chatenay-Malabry et Antony

Des poches de pauvreté apparaissant à Fontenay-aux Roses, Clamart, Malakoff

Les enjeux

Une contractualisation autour d'enjeux de réduction des inégalités et des ségrégations socio-spatiales (emploi et développement économique, l'accès aux droits, l'insertion des jeunes, la réussite scolaire, l'habitat et le logement..)

Des opérations de restructuration urbaine (parfois liées avec les transports (ligne 15 par exemple) se traduisant par des réhabilitations ou des destructions de logements sociaux

Et amenant également une hausse de l'immobilier

Le devenir des populations pauvres de ces quartiers qui ne peuvent accéder à des logements neufs ou réhabilités beaucoup plus chers

D'où deux enjeux:

Les conditions de maintien sur place et de relogement de ces populations.

La reconstitution des logements sociaux détruits en particulier les PLAI

Mais ces enjeux se posent bien au-delà des seuls quartiers en politique de la ville.

La mixité est un argument utilisé de façon univoque pour éjecter les populations pauvres



Merci de votre attention